

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Vivre Harmonieusement entre Val et Sologne (VHVS 45) du vendredi 16 février 2024

Avec près de 100 personnes présentes ce soir, l'association montre, une fois de plus, son dynamisme et son envie de poursuivre ses actions.

1) Accueil

En préambule, il est indiqué à l'Assemblée que les résolutions seront votées à main levée.

Rappel : Selon les statuts de l'association, seuls les présents peuvent voter, il n'y a pas de procuration.

2) Rapport moral et d'activité pour 2023*

* Pour être tout à fait exact, du 17 mars 2023 au 16 février 2024

Avec 220 adhérents à ce jour, VHVS continue d'être une association dynamique.

Voici les points importants qui ont concerné cette période :

❖ Notre lutte contre le projet de ZAC de la Croix des Vallées à Morchène:

- Tout d'abord, nous rappelons que sans l'intervention de VHVS, les travaux de la ZAC auraient débuté depuis cinq ans et qu'une partie importante de la forêt de Morchène serait déjà abattue.
- Le samedi 27 mai, sept administrateurs de VHVS ont rencontré Monsieur le Maire et une dizaine de conseillers municipaux sur l'emplacement prévu du lotissement de la Croix des Vallées dans le domaine de Morchène. Au cours de cette visite commune, les échanges de points de vue ont été courtois mais chacun est resté ferme sur ses positions.
- Nous avons continué notre combat judiciaire contre l'autorisation de créer un lotissement dans le domaine de Morchène. Suite à notre recours rejeté en 2022 par le Tribunal administratif d'Orléans, nous avons fait appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel administrative de Versailles. Hélas pour nous, la Cour d'Appel administrative de Versailles a rejeté cet appel le 20 novembre 2023. Mais nous restons déterminés. C'est pourquoi, pour rester dans les délais d'une suite judiciaire et pour nous donner les moyens de continuer notre lutte, nous avons pris contact avec un avocat spécialisé en vue d'un pourvoi. Ce sujet du pourvoi va être évoqué lors de cette AG et notre Assemblée devra voter une résolution.

❖ Vie de l'association VHVS 45 :

- Le Conseil Collégial s'est réuni au moins une fois par mois pour évoquer et étudier les sujets en rapport avec les statuts de VHVS. Cela a été particulièrement le cas pour ...
 - La lutte contre la ZAC de La Croix des Vallées évidemment
 - L'eau potable - Le(s) mode(s) de gestion pour l'eau (régie ou délégation de service public), l'harmonisation des prix.
 - Le Projet de restructuration du Pôle de la rue Champault
 - L'environnement
 - La circulation dans la commune avec le projet de grand contournement de l'agglo par le pont de Mardié/Jargeau

Nous reviendrons plus en détail sur certains dossiers importants dans la 2^{ème} partie de cette AG.

- VHVS a essayé de vous tenir informés.
 - Envois de courriels
 - Informations sur notre Site Facebook et sur notre Site Internet

❖ ***Vie de l'association VHVS 45 (suite) :***

• VHVS a continué de soutenir trois associations.

- Loiret Nature Environnement (nous adhérons depuis 2020)
- Les Amis des Chemins de Sologne qui luttent contre l'enrillagement (nous adhérons depuis 2021)
- Le collectif Eau Secours Orléans 45 qui s'intéresse de près à l'eau potable sur la Métropole (nous adhérons depuis janvier 2022).

• Nous avons participé à la vie du village

- Nous avons assisté à tous les conseils municipaux.
- Notre association a participé au Forum des associations du 9 septembre 2023 où elle a présenté un stand.
- Nous avons été présents à la réunion de rentrée des présidents d'associations. VHVS figure également dans le Guide des associations de St Cyr.
- Quelques administrateurs de VHVS ont assisté, à titre personnel, aux rencontres « élus - habitants des quartiers ».
- Le 16 septembre 2023, nous avons assisté à la réunion publique, sur le terrain, concernant l'extension de Zone Industrielle de La Saussaye. Avec deux satisfactions :
 - 1^{ère} satisfaction : Notre association VHVS a été citée pour ses contributions lors des réunions et ateliers de 2020 et 2021. Ces réunions et ateliers réunissaient Loire&Orléans Éco (désormais englobée dans Dev'up, l'agence économique de la région), Airpos (l'association des entreprises du Parc Orléans Sologne) et la commune de St Cyr.
 - 2^{ème} satisfaction : Il y a une prise de conscience de plus en plus importante des enjeux environnementaux. Cela a d'ailleurs des conséquences pour le projet d'extension de la zone industrielle. En "densifiant" les parcelles réservées aux entreprises, plus d'espaces naturels seront préservés. Ainsi, pour ce projet prévu sur 70 hectares (plus les 30 ha du site de l'ex usine Scott Paper appelé désormais SCA), seuls 44,5 ha seront dédiés aux entreprises et aux voiries. Les ha restants resteront des zones naturelles.
- À noter pour conclure que, pour certains sujets importants, nous sommes en attente des réunions publiques promises ou des réelles informations. C'est le cas, par exemple pour l'avenir de l'étang de Morchêne, pour la circulation dans la commune avec le projet de grand contournement de l'agglomération par le pont de Mardié/Jargeau, ...

• Nous avons également suivi les débats du Conseil métropolitain. C'est dans cette instance que "se joue" aussi une partie de l'avenir de St Cyr. Nous rappelons que St Cyr c'est **1 vote sur 89** au Conseil métropolitain !

Encore merci pour votre soutien actif.

Ce rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité des présents.

3) Rapport financier de l'exercice 2023*

* Pour être tout à fait exact, du 17 mars 2023 au 16 février 2024

VHVS 45

RAPPORT FINANCIER exercice 2023 - 2024								
CHARGES				PRODUITS				
61. SERVICES EXTERIEURS				75. PRODUITS				
6160	Assurance MAE (tarif idem 2023)	258,58		7560	Cotisations, Adhésions, dons ..	3055,80		
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS				76. PRODUITS FINANCIERS				
6226	Frais d'Avocate (Aurélie Weinkoph)	480,00						
6226	Provision d'Avocat (Denis Marlange de la Burgade)	3720,00						
6226	Frais de jugement du tribunal (EXIA)	1000,00						
626	adhésion au site internet	100,80						
				7670	intérêts livret A association à 2 %	6,51		
				7670	intérêts livret A association à 3 %	138,02		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :			5559,38	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :			3200,33	

déficit de l'exercice 2023 - 2024 : -2359,05

ancien solde (17 mars 2023) : 3901,57

nouveau SOLDE, en date du 16 Février 2024 : **1542,52**

Plusieurs remarques :

- Pour l'exercice 2023, il est constaté un déficit de 2359 €. En effet, les honoraires des avocats ainsi que les frais de pénalité versés à Exia ont représenté des sommes très importantes mais il est à signaler qu'en 2024, il n'y aura pas de dépenses à ce poste budgétaire.
- Il est proposé de maintenir à 10 € le montant de la cotisation pour 2024.
- En ce qui concerne les recettes, l'association n'a pas d'autres ressources que les cotisations et les soutiens des adhérents. C'est le gage de notre indépendance.
- VHVS adhère à trois associations mais n'a pas encore payé les cotisations 2024 (60 €). Ce sont donc des dépenses à venir.

Ce rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents.

4) Pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles

- Suite au rejet de notre Recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans puis au rejet de notre Appel auprès de la Cour d'Appel administrative de Versailles, il ne restait plus qu'une voie judiciaire à VHVS : le pourvoi en cassation.
- Le pourvoi en cassation n'est pas l'occasion de refaire le procès une troisième fois mais de contrôler "la légalité" de l'arrêt de la Cour d'Appel (Pour simplifier : Les procédures et décisions ont-elles respecté la loi ?).
- L'avocat spécialisé consulté par VHVS 45 estime que le dossier nous concernant est susceptible de contenir des éléments considérés comme "illégaux".
- Le déroulement du pourvoi : Notre pourvoi devra être complètement documenté avant le 16 mars 2024. Il sera instruit par le Conseil d'État. Si ce dernier juge que les éléments de notre pourvoi sont parfaitement recevables, l'instruction judiciaire sera poursuivie de façon contradictoire. Dans le cas contraire, il mettra fin à la procédure.
- Afin que l'avocat mandaté par VHVS 45 ait l'accord de la majorité des adhérents de l'association, il est demandé à l'Assemblée de voter la résolution suivante :

Eu égard à ses statuts, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide que l'association se pourvoit en cassation contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles n° 22VE00717 du 27 octobre 2023, notifié et rectifié ultérieurement, en ce qu'il porte atteinte aux intérêts qu'elle défend .

- Comme le permettent les statuts, le Conseil collégial peut être constitué de 10 administrateurs. Les dix administrateurs de 2023 souhaitent poursuivre l'aventure et ils sont candidats pour l'année 2024. Pour rappel, il s'agit de Pierre Badin, Alain Cocherie, Gilles Godin, Antonio Guillen, Dominique Jacquot, Pierre Lafargue, Jean-Paul Marchal, Véronique Lalisce, Bruno Simon et Gwennaël Verstichel. L'association n'a pas reçu d'autres candidatures, il est demandé à l'assemblée de maintenir les administrateurs à leur poste.

Cette résolution et le renouvellement du conseil collégial sont approuvés à l'unanimité des présents.

5) Sujets développés lors de cette AG

Remarque importante : Ce sont ici des résumés. Les PDF des documents projetés lors de l'AG seront visibles sur notre site : www.vhvs45.fr

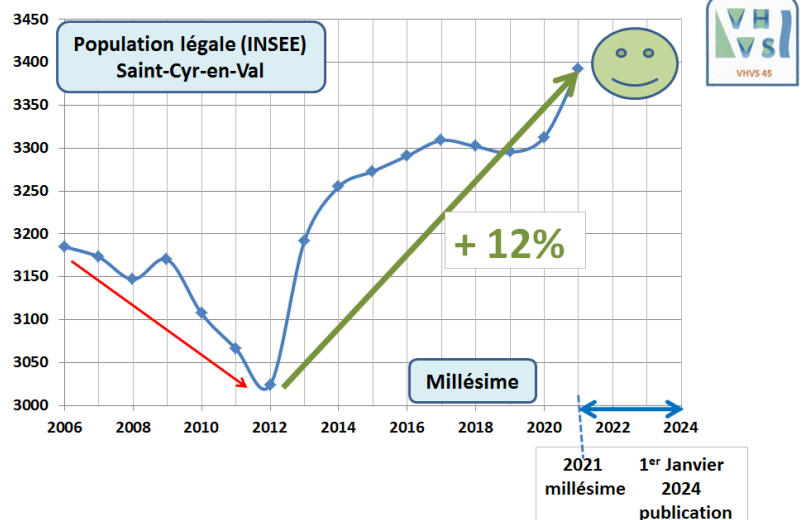
❖ Évolution de la population de St Cyr-en-Val

Quand on analyse la courbe de l'évolution de la population, on constate une baisse significative entre les années 2006 et 2012 d'où une crainte pour l'avenir de St Cyr qui aurait pu justifier un projet de lotissement.

Mais depuis 2012, la tendance s'est profondément modifiée.

Avec une progression de plus de 12% en 9 ans, notre village ne déperit pas. Aussi, le très gros projet de lotissement de la Croix des Vallées sera non seulement néfaste pour l'environnement mais il s'avère inutile pour le développement harmonieux de St Cyr.

Evolution de la population légale



5) Sujets développés lors de cette AG (suite)

❖ *Le projet de Saint-Cyr-en-Val et de la Métropole pour prévenir des inondations*

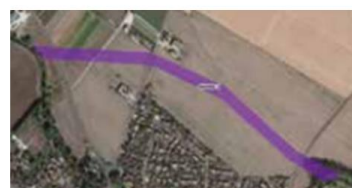
Dans le bulletin municipal de janvier 2022, trois mesures essentielles étaient évoquées.

On y annonçait également qu'une présentation publique détaillée serait faite lorsque les choix seraient en voie de décision. Remarque : À ce jour, cette présentation n'a pas encore eu lieu.



3 opérations ESSENTIELLES proposées:

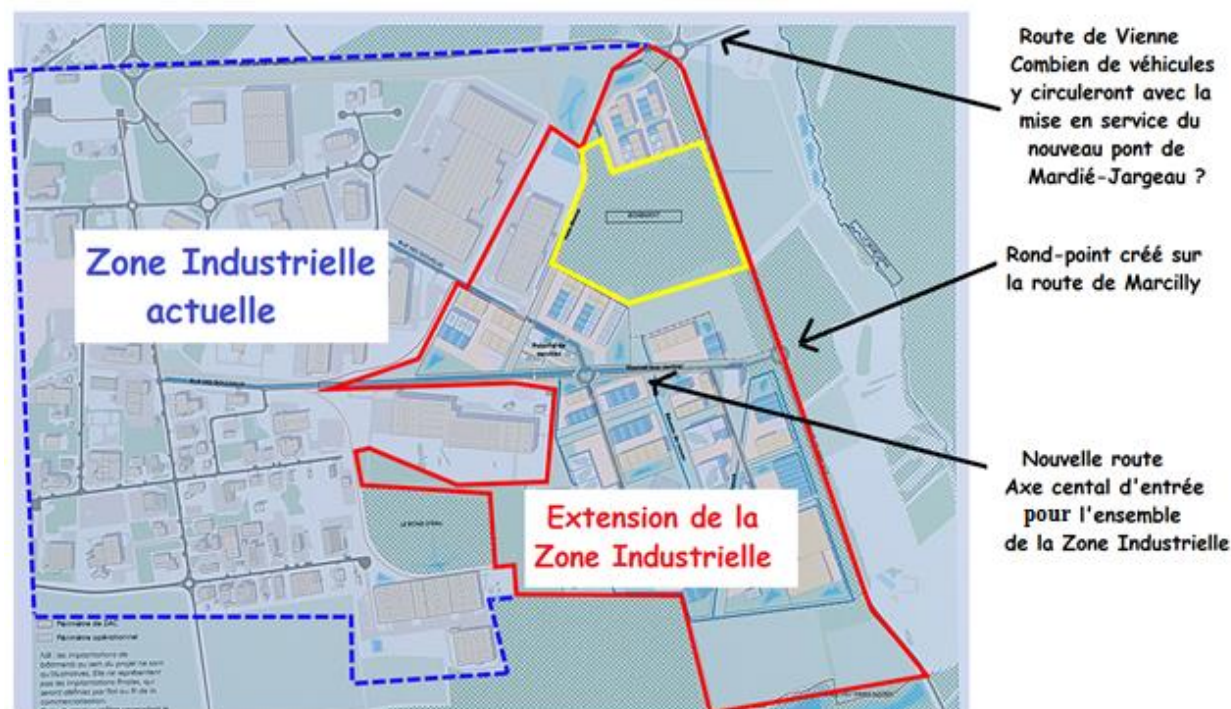
1. Revoir le cours du Morchêne en « renaturalisant » le lit de la rivière au niveau de l'étang.
2. Revoir l'arrivée du ruisseau dans le bourg (au niveau clos du bourg, rue de la gare: conduite complémentaire de dérivation souterraine.
3. Création d'un chenal de décharge démarrant au niveau de la route de Vieville et contournant le lotissement des Rives du Dhuy



Regard janvier 2022

- En avril 2022, une première réunion de quartier apporte les précisions suivantes : L'étude de ces travaux n'a pas été initiée lors du mandat précédent. Ces travaux sont de la compétence de la Métropole, ils ont été votés et vont débuter en 2024.
- En juillet 2023, lors d'une seconde réunion de quartier, les riverains apprennent qu'il n'y a aucune confirmation des travaux pour lutter contre les inondations de la rivière Dhuy.
- En août 2023, quasiment tous les riverains du Dhuy signent une pétition pour manifester leur inquiétude.
- En novembre 2023, réponse conjointe de la Métropole et du Maire de St Cyr aux pétitionnaires : D'ici 2026, des travaux sur la rivière Morchêne seront faits si l'étude de faisabilité est confirmée. Par contre, la création d'un chenal de décharge pour le Dhuy est classée en priorité 2 et n'est pas à l'ordre du jour pour les trois prochaines années ! → Pas de quoi rassurer les riverains.

❖ *Extension de la Zone Industrielle de La Saussaye*



❖ **Extension de la Zone Industrielle de La Saussaye (suite)**

- Comme indiqué dans le rapport moral, l'extension de la Zone industrielle verra moins d'artificialisation que ce qui était prévu à l'origine.
- Les véhicules arrivant par la route de Vienne seront dirigés vers la route de Marcilly où un rond-point sera créé pour faciliter l'accès à l'ensemble de la Zone industrielle.
- À noter que dans les études réalisées jusque-là, il n'a pas été pris en compte l'augmentation de trafic que le nouveau pont de Mardié-Jargeau va générer.

❖ **Les parcs photovoltaïques**



Projets

Commune	Promoteur	Lieux	Surface total (ha)	Surface panneaux (ha)	Nbe Panneaux	Puissance produite (MWc)	Production annuelle (GWh)
Saint Cyr en Val	GDS	Petit Cabaret	34,8	14	56 000	25	27,1
Saint Cyr en Val	Enertrag	Petit Cabaret Nord	4,7	1,7	6 288	3,65	4
Saint Cyr en Val	En Projet	Petit Cabaret Sud	36				
Saint Cyr en Val	En Projet	Les Saint Pères	180	72			
Ardon	GDS	Petite Mérie	37	17	77 000	36	44
La Ferté St Aubin	TSE	Les Relais	13,9	6,93	22 320	14,5	16

- Le photovoltaïque a le vent en poupe dans le sud de notre commune et dans les communes limitrophes.
- Au *Petit Cabaret*, deux projets sont déjà bien avancés et un autre est en projet.
- Dans le secteur des *Saint-Pères*, un important projet verra peut-être le jour (production d'hydrogène "vert" ?).
- Il est à signaler qu'un assez gros projet est annoncé sur Ardon, très près du lotissement de *la Petite Mérie*. La municipalité de St Cyr a d'ailleurs critiqué cette trop grande proximité et a demandé de reculer l'installation des panneaux.
- Une question a été posée sur les nuisances sonores, avérées ou pas, occasionnées par le fonctionnement de ces parcs photovoltaïques.

6) Fin d'AG, pot de l'amitié et prise des adhésions pour 2024

Remarque : Cette année, comme l'année précédente, il ne sera pas donné de carte d'adhérent.

Procès-verbal rédigé le 17 février 2024

M. BADIN, M. COCHERIE, M. GODIN, M. JACQUOT, M. LAFARGUE, Mme LALISSE, M. MARCHAL, M. SIMON et M. VERSTICHEL du Conseil collégial de VHVS 45